la sympathie de tous, les musiciens perdent en lui un chef capable et dévoué.

M. Piat, laisse ici de bons souvenirs. Tout ce que nous souhaitons, c'est que son successeur qui n'est pas encore désigné, le remplace avec le même talent et les mêmes qualités.

Avis. — Le sieur Félix Piat, cabaretier à la « Nouvelle Clef des Champs », rue du Blanc-Seau 68, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il y aura un char de triomphe le dimanche de la Mi-Carême.

Ce char est organisé par une société d'amis qui feront avec la recette un grand banquet, la mise est de 1 fr. 50 qui sera rendue aux sociétaires après la sortie. Tout sociétaire participera au banquet.

Les amateurs doivent se faire inscrire le plus tôt possible.

Un noyé au Blanc-Seau. — Hier matin, vers neuf heures, deux ouvriers charbonniers MM. Pierre Vangaele et Charles Goin, tous deux demeurant à Roubaix, le premier rue Jacquart, le second rue de Tourcoing, passaient sur le chemin de halage lorsqu'ils aperçurent un corps humain flottant à la surface de l'eau, entre le pont du Fresnoy et celui du Blanc-Seau. Ils amenèrent le cadavre sur la berge et prévinrent la police. M. Cottard, commissaire de police du 1er arrondissement, se rendit au Blanc-Seau.

Dans les poches des vêtements du noyé, on trouva des papiers qui permirent d'établir son identité.

C'est un sieur Alphonse Lattre, né à Lille, en novembre 1827, par conséquent âgé de 66 ans, apprêteur, demeurant à Roubaix, rue de Rome, marié et père de quatre enfants, tous grands.

M. Lattre était disparu depuis deux mois environ, toutefois, comme il lui arrivait assez souvent de s'absenter pour un temps plus ou moins long, sa famille ne se montrait pas trop inquiète.

On se trouve selon toutes probabilités en présence d'un suicide. M. Lattre était atteint d'une hernie dont il souffrait beaucoup; il avait de plus la vue fort affaiblie. Enfin il était très affecté de ne pas trouver d'ouvrage.

Le malheureux s'est-il jeté dans le canal au moment de sa disparition, ou serait-ce lui que Mme Delattre aurait vu se jeter le lundi du carnaval? C'est ce qui n'est pas facile à établir. Le cadavre est dans un état de décomposition très avancé. L'un des enfants est venu reconnaître le corps qui a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

WATTRELOS

Le service des douanes. — A partir du 1er avril le bureau des douanes sera ouvert de sept heures du matin à sept heures du soir.

Lannoy. — L'état de Marquette, l'infortuné victime de l'accident que nous avons relaté il y a deux jours est à l'heure qu'il est à toute extrémité, s'il n'est déjà mort. Quand nous l'avons visité hier, le docteur Parmentier n'espérait pas qu'il passât la nuit.

LILLE

Grand-Théâtre de Lille

Aïda. — La reprise d'*Aïda* a obtenu jeudi un succès très vif et, disons-le immédiatement, très mérité. La mise en scène avait été parfaitement réglée, les costumes particulièrement soignés et l'interprétation ne laissaient rien à désirer.

Mme Tylda, *dans le rôle d'Aïda*, a fait admirer une fois de plus, ses brillantes qualités de chanteuse et de comédienne. Les applaudissements ne lui ont pas été ménagés.

Mme Sévort, dans le rôle secondaire d'Amnéris, a également produit un excellent effet.

M. Soubeyran, très en voix, a fait un Radamès très brillant. Ce rôle est un de ceux qui lui conviennent le mieux.

MM. Clayes, Dul[illegible] et Gobalet complétèrent *cet ensemble remarquable*.

Si nous ajoutons que les chœurs, renforcés pour la circonstance, ont été très satisfaisants, que les ballets supérieurement réglés par Mme Sabatini, ont fait merveille, que l'orchestre a parfaitement interprété l'œuvre de Verdi, on ne s'étonnera pas que la représentation de jeudi ait été considérée par les habitués comme une des meilleures, sinon la meilleure de la saison.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans adresser nos plus sincères félicitations à M. Oscar Petit, pour son heureuse initiative, le goût et l'habileté qu'il a déployés en cette circonstance.

Nous n'oublierons pas le nouveau chef d'orchestre, M. Herna, qui a fait preuve de beaucoup de talent et d'autorité, non plus que le régisseur, M. Morfer, dont nous avons déjà maintes fois signalé la grande expérience *comme metteur en scène*.

La conclusion de ce qui précède, s'il en est besoin d'une, c'est que les retardataires feront bien de profiter des quelques représentations d'*Aïda* que la direction pourra encore donner avant la fin de saison s'ils veulent passer une soirée vraiment intéressante.

Z.

LE NORD

Suicide émouvant à Comines

La population de Comines vient d'être vivement émue par un suicide que rien ne faisait prévoir.

Depuis trois semaines environ, M. Langangue, commissaire de police était retenu chez lui par une maladie qui, bien que lui faisant naître des idées sombres, ne pouvait faire prévoir des suites aussi terribles.

La nuit de jeudi à vendredi avait été affreuse pour lui et une fièvre intense ne l'avait pas quitté un instant. Hier matin, il paraissait plus calme.

Cependant, plusieurs amis, dont M. Florent Bonduel, conseiller général, qui s'étaient présentés chez lui pour prendre de ses nouvelles, n'ont pas été reçus.

Dans l'après-midi, le malade envoya Mme Langangue à Lille par le train de trois heures. Vers cinq heures, il descendit à son bureau et se tira un coup de revolver dans la bouche.

La mort a été instantanée.

On ne s'aperçut pas de suite de ce suicide, et M. Georges Pasquesoone, qui était entré dans la pièce quelques instants après pour reprendre des papiers, s'est retiré aussitôt sans bruit dans la crainte de le réveiller, car il croyait qu'il dormait.

Ce n'est que plus tard que la servante s'est aperçue de cette mort qui a été annoncée à Mme Langangue avec tous les ménagements possibles à sa descente du train de Lille.

Le défunt était âgé de 35 ans. Il laisse une veuve et une petite fille en bas-âge.

Cet événement a produit une vive impression sur la population cominoise, qui avait su apprécier le caractère plein d'aménité de M. Langangue et son désir de concilier toutes les dissentions de son ressort. Il laisse d'unanimes regrets.

Nous présentons à sa famille nos plus sympathiques condoléances.

DOUAI

Un juge impartial. — Dans son dernier numéro, l'*Echo Douaisien*, parlant du procès de corruption pendant devant la Cour d'assises de la Seine, s'exprime en ces termes :

« Ce n'est pas au Palais de Justice de Paris que l'affaire se juge, c'est dans toutes les communes de France; tous les électeurs sont autant de jurés, etc., et les compromis sont naturellement tous les républicains. »

Certes, c'est de là de la bonne foi au premier chef de la part d'un journal qui déclarait tout récemment que la forme républicaine était hors de discussion.

Mais, ce n'est pas tout. Dans un article précédent, intitulé : « La main dans le sac », notre confrère émettait cette conclusion : « La moralité de l'histoire, c'est que dans tous ces scandales du Panama, nous n'avons pas affaire (sic) à la corruption des hommes, mais à celle même du régime. »

Nous nous en tenons là et ces citations suffisent pour montrer que M. le rédacteur de l'*Echo Douaisien* cherche une fois de plus à rendre responsable le parti républicain entier des fautes de quelques-uns de ses membres *et cela dans un but électoral cyniquement* avoué (voir plus haut les électeurs transformés en jurés).

Mais nous avons le droit et le devoir de crier : « Halte-là, confrère ! Le parti républicain a voulu la lumière il l'a voulu malgré les vôtres; si des coupables se trouvent dans ses rangs, il sera le premier à les méconnaître et à demander leur châtiment. Où trouvez-vous de la complicité ?

Ah ! il est un autre parti où l'on cache toutes les fautes, où l'on dissimule toutes les vilenies, où l'on couvre tous les crimes ; c'est le parti noir, le parti clérical, le vôtre.

Nous n'irons pas, soyez sans crainte, relever les fautes de la monarchie ; c'est trop ancien. Nous nous engageons à servir à nos lecteurs et aux vôtres des scandales tout récents, tout cléricaux, et tout... douaisiens, que vous connaissez et que vous couvrez de votre silence complaisant.

Désirez-vous que nous en instruisions nos concitoyens !

Un mot, cher confrère, et nous sommes à vos ordres.

Vol. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés Auguste Delclève, dit sergent, âgé de 40 ans, journalier, à Douai et Victorine Villemot, âgée de 41 ans, sa concubine, inculpés de vol d'une bottine chez Détrez, cabaretier, rue des Fripiers et d'une ombrelle chez Bastien, cabaretier, place d'Armes.

Auguste Delclève et Victorine Villemot, sa concubine, sont excessivement mal notés.

Tentative de suicide. — Mercredi dans l'après midi, un sieur Henri Piret, ouvrier mineur, demeurant à Frais Marais, rentrant ivre chez lui a cherché à se pendre à un arbre dans son jardin. Il en a été empêché par des voisins informés à temps des projets de Piret.

Aniche. — *Accident.* — Un grave accident est arrivé hier, 10 mars, vers midi, à la verrerie d'en haut. Le jeune Debord Ernest, âgé de 20 ans, voulant emmancher une lime, s'est enfoncé dans l'aine ce dangereux instrument à une profondeur de 5 centimètres.

M. le docteur Buisson a jugé son état assez grave pour le faire transférer d'urgence à l'Hôtel Dieu de Douai.

VALENCIENNES

Tentative de suicide. — M. Eugène Odard âgé de 67 ans, ayant conçu un violent chagrin de la mort de sa femme qui a eu lieu, il y a quelque temps, a tenté de se suicider hier matin à 7 heures, rue des Echelles, chez M. Moulin, son neveu avec qui il habite. Profitant de l'absence momentanée de ce dernier, M. Odard s'est porté plusieurs coups de couteau à la tête et à la poitrine.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, dans un état assez grave.

CAMBRAI

— La Société de gymnastique et de tir « La Cambrésienne », vient d'offrir dimanche et jeudi, deux soirées à ses membres honoraires et à leurs familles. A chacune de ces fêtes la salle de théâtre était bondée de spectateurs qui ont acclamé les pupilles, les gymnastes, le sous-chef M. Moriamez et M. Dellandre, le chef dévoué de la Société.

Beauvois. — M. Charles Domont, imprimeur-libraire, avait chargé lundi matin un de ses ouvriers typographes, Emile Prouvost, 57 ans, d'aller escompter chez M. Mollet, banquier à Carnières, deux traites de 150 fr. chacune. Prouvost avait effectué divers paiements, aussi, comme appoint, avait-il reçu de son patron une somme de 85 fr.

Ne voyant plus revenir son ouvrier, M. Domont pris de soupçons, se rendit à Carnières où on lui apprit qu'au lieu de solder 585 francs, Prouvosts n'avait payé qu'une traite de 130 fr.

M. Domont a déposé une plainte en abus de confiance contre Prouvost.

Clary. — On s'entretient beaucoup dans cette commune d'un suicide que personne ne peut s'expliquer.

Mardi matin, M. Hernoux François-Louis, 40 ans, tanneur, quittait son domicile, disant à sa femme qu'il allait travailler. Mercredi, il n'était point encore rentré. Sa famille se mit donc à sa recherche et dans la soirée enfin on découvrait, dans une mare, sise dans une pâture, le cadavre d'Hernoux.

Un médecin fut mandé et constata que le corps ne portait aucune trace de violence et que la mort était le résultat de l'asphyxie par submersion, mais on se demande pourquoi M. Hernoux s'est suicidé, car il n'avait jamais manifesté l'intention de mettre fin à ses jours. Serait-il tombé accidentellement dans la mare se trouvant au fond de sa propriété ? C'est ce que l'enquête n'a pu établir.

Romeries. — M. Dubuisson Liévin qui avait planté au lieudit le chemin de Vertigneul, 35 ares environ de navets s'apercevait depuis quelque temps que ces navets étaient soustraits sans qu'on sût par qui. Enfin un garde champêtre saisit, en flagrant délit de vol, deux fraudeurs de Solesmes, François Querain, et Gras Achille, qui sont accusés des déprédations commises antérieurement.

M. Dubuisson estime son dommage à 150 francs.

Saint-Benin. — M. Direz Jules, cultivateur, vient de constater que des rôdeurs lui ont enlevé 1000 plantes d'épines qui se trouvaient depuis le mois d'octobre au lieudit le Quennelet.

DUNKERQUE

NOS PÊCHEURS D'ISLANDE

C'est bien comme nous l'avons annoncé le dundée *Sainte-Marie* qui, allant de Dunkerque à Islande, a été aperçu au large des côtes d'Ecosse.

Il a franchi le *petit entonnoir* dénommé encore le *trou*. C'est le passage situé entre les Orcades et les îles Shettland. La lettre que nous avons annoncée officiellement hier, et reçue par Mme Buntelde, femme du capitaine avait été remise en mer à un bateau de pêche écossais, au large d'Aberdeen.

Drame intime. — C'est aujourd'hui samedi, que le sieur Bellengiers, qui dimanche dernier a tiré deux coups de revolver sur l'amant de sa femme, passera devant le tribunal correctionnel.

Chute malheureuse. — Hier, dans la matinée, la jeune Marguerite Gérart, 10 ans, dont les parents habitent la rue du Parc à Boulets, 3, s'est fait une forte contusion à la tête en tombant sur la bordure du trottoir de la rue des Vieux-Remparts. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Cuvelier, cette enfant a été reconduite à son domicile.

Collision. — Le steamer anglais *Dunstanborough* sortant du port vendredi soir, a abordé le remorqueur *Dunkerquois*, amarré à son poste au quai des Anglais et lui a causé quelques avaries non estimées encore.

— Le steamer *Annie* a fait de menues avaries à une bélandre au bassin Freycinet.

Chronique maritime. — Le steamer anglais *Yarrowdale*, allant de la Plata à Dunkerque avec 4,000 balles laine pour Roubaix-Tourcoing et Fourmies, etc., et en relâche à Saint-Vincent, sera remorqué à destination.

— Le steamer *Biéville*, Brown et Corblet, du Havre, est attendu à Dunkerque vers le 24 mars courant, venant du Sénégal, porteur d'une importante cargaison d'arachides pour la maison Marchand frères.

Le 4 mâts *Nord*, de la maison A. D. Bordes et fils, termine en ce moment à Dunkerque, la mise à terre de son chargement de nitrate ; sitôt vide il entrera dans la grande forme de radoub pour y subir un nettoyage complet et y recevoir l'application d'un enduit métallique.

— Le 3-mâts français *Etoile du Nord* de Rouen capitaine Agnieray, de Dunkerque, allant de Boulogne à Saïgon, a été rencontré en mer le 8 février montrant les lettres J D R G ou J D R C, tout allant bien à bord et se trouvant par 9° latitude Sud et 3° longitude Ouest, courant au Sud par le steamer allemand *Uruguay* de Hambourg qui l'a signalé à son arrivée en ce port.

Le steamer *Dordogne*, commandant Scipioni de la Cie des Messageries Maritimes, venant d'Australie, est arrivé à Aden le 5 mars et a suivi le même jour pour Port-Saïd et Dunkerque avec un grand stock de laine pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies, etc.

Le steamer anglais *Forrowdale* est parti de Ténériffe le 4 mars allant de Buenos-Ayres à Dunkerque avec 4.000 balles de laine pour Roubaix, Tourcoing et Fourmies.

Le steamer anglais *Lycia* est passé à Perim le 5 mars, allant de Bombay à Dunkerque avec coton et diverses marchandises.

Deux steamers ont été affrétés à Buenos-Ayres pour Dunkerque avec laines pour Roubaix, Tourcoing, etc.

Le navire anglais *Antwerp* a été affrété de *Philadelphie à Dunkerque avec 7,000 barils de pétrole* brut.

Le steamer anglais *Drummond* est parti de Port-Saïd le 8 mars, allant d'Australie à Dunkerque avec une grande quantité de laine pour Roubaix-Tourcoing et Fourmies.

Le steamer anglais *Isle-Of Elba* est parti de Huelva, le 6 mars pour Dunkerque.

Le steamer français *Bleville* est parti de Rufisque le 10 mars pour Dunkerque avec arachides.

Gravelines. — Les nommés Fidèle D..., et Alphonse V..., beaux-frères, se sont pris de querelle sur le chantier.

Le premier, ayant été blessé pendant la bataille, a porté plainte à la gendarmerie, qui a dressé procès-verbal.

Grand-Fort-Philippe. — Quatre jeunes gens se trouvaient dans le cabaret du sieur Van Theurnant. Une discussion s'éleva sur le montant des consommations. Puis à la sortie, l'un des quatre, le nommé Auguste Leprêtre, fit un faux pas et tomba contre une fenêtre du cabaret dont il a cassé un carreau.

Ingénieurs anglais à Gravelines

Un groupe d'une vingtaine d'ingénieurs anglais arrivera à Gravelines dimanche, par le train de 4 heures 14.

Des musiciens sont convoqués pour aller les recevoir à la gare.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Richebourg-l'Avoué. — Les gendarmes ont dressé procès-verbal à la charge des nommés Moïse Thibaut, âgé de 42 ans, cultivateur à Laventie et Jules Amoureux, 25 ans, journalier à Richebourg, qui après s'être disputés dans l'estaminet Dubois au hameau du Pont-Logis se sont colletés sur la route et se sont portés des coups.

SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Le nommé Arthur Dholarde, accrocheur au chemin de fer du Nord, âgé de 22 ans, demeurant à St-Pol, descendant d'un wagon, glissa et attrapa une entorse. On le ramena à son domicile.

Auchy-lez-Hesdin. — Une enquête est ouverte par la gendarmerie d'Auchy-lez-Hesdin, au sujet de coups, blessures et voies de faits commis par le nommé Edouard Desplanques, ménager à Wail, près Auchy, sur M. Lefebvre Alexandre, de cette commune.

Aumerval, près Pernes-en-Artois. — La gendarmerie d'Heuchin, à la suite de discussion survenue entre les nommés Yvain Emile, Rinse Florentin et Sorchin, ouvriers mineurs à Bailleul-lez-Pernes, a dressé procès-verbal.

Hauteville. — On a retrouvé noyée dans une mare, la jeune Claire Bachelet, âgée de 2 ans.

Manin. — Un incendie dont la cause est inconnue, s'est déclaré chez M. De Richeuffe, propriétaire à Manin.

Les parties brûlées sont évaluées à 800 fr. Il y a assurance.

BOULOGNE-SUR-MER

L'escroquerie à l'obligation. — Extrait de la *France du Nord* :

L'odieuse campagne menée, on sait trop dans quel but de basse politique, contre les Caisses d'Epargne, aura surtout profité aux escrocs. Dans la presse, on a souvent mis en garde, déjà, contre ce qu'on peut appeler l'escroquerie à l'obligation.

Le Crédit Foncier publiait dernièrement aussi un avis, que nous avons reproduit et dans lequel il signalait ces marchés frauduleux qui consistent à livrer quelques titres de rente avec une majoration d'un tiers ou même de la moitié de son prix réel.

La sollicitude inquiète que les épargnants manifestent — on comprend ce sentiment — pour leurs légers magots, les livre pieds et poings liés à une volée d'agents peu scrupuleux qui savent à merveille exploiter la situation créée par une œuvre de vilaine politique.

En faisant entrer en jeu une certaine tournure de l'esprit actuel, en s'adressant à l'âpreté au gain des petits possesseurs, on est toujours sûr de succès en matière financière. Ces individus le savent et ils font vibrer cette corde à merveille. Le parquet de Boulogne a ouvert une enquête sur plusieurs faits qualifiés par lui d'escroquerie et sur lesquels des plaintes lui sont parvenues.

En premier lieu, il s'agit d'une Caisse... patriotique quelconque, dont les obligations sont offertes comme pouvant offrir la chance d'apporter un jour un lot de 100,000 fr. Leur valeur est de 540 fr. payables à tempérament, 10 fr. par mois, par exemple. On fait signer à l'acheteur un petit imprimé, qu'il a soin de ne pas lire, ce qui est un tort.

Dans ce compromis est insérée une clause qui permet à la caisse en question de réclamer une majoration du quart ou du tiers sur le prix de 540 fr. primitivement fixé. Un habitant de St-Etienne, M. B..., et un autre du Portel, G..., Joseph, dont les plaintes sont parvenues au parquet s'étaient laissés prendre à ce jeu de dupe; quelqu'un réussit à le détromper et ils se refusèrent au bout de trois versements à continuer à payer.

Avec M. Henri C..., boulanger au Portel, l'escroquerie est mieux caractérisée encore. Il lui avait été offert une obligation à lot du Crédit Foncier 1870 de 500 francs sur lesquels il avait versé 400 f. déjà lorsqu'on lui fit prévoir que vraisemblablement elle lui coûterait beaucoup plus cher qu'il ne l'avait prévu.

Sur cet avis, il déposa sans retard les 100 francs dont il restait redevable sur le prix de l'obligation ; mais avant de lui fournir celle-ci, on lui réclama encore 174 fr., ainsi par ce moyen un titre de 500 francs était payé 674 fr. M. C... s'exécuta, mais pour déposer une plainte aussitôt après.

Nous souhaitons que cet exemple fasse réfléchir les esprits trop crédules.

CALAIS

Courageux citoyen. — M. Jules Fourdinier, demeurant route de Boulogne, à Calais, se trouvait jeudi vers 9 heures du matin, le long du canal de Guines, lorsque tout à coup il vit arriver au triple galop une voiture attelée d'un vigoureux cheval, sans conducteur, les guides lui battant les jambes.

M. Fourdinier n'écoutant que son courage se jeta résolument à la tête de l'animal qui se cabra, enlevant notre concitoyen à 40 centimètres du sol, mais grâce à son énergie il parvint à le maîtriser et le reconduisit à son propriétaire, Mme Madelon, marchande de volailles à Guines qui se trouvait chez un client, à la « Planche Tournoire. »

Il nous revient que M. Fourdinier a déjà à son actif trois actes semblables et qu'une récompense qui lui serait accordée ne serait que méritée.

Nous engageons nos lecteurs de lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Le triple viol de Wazemmes

Tous nos lecteurs ont encore présent à la mémoire l'affaire de mœurs, qui mardi dernier dans la soirée a mis en émoi les habitants de Wazemmes.

On se rappelle que la jeune Catherine Cuffez, âgée de 14 ans, avait été attirée — ou était allée de son plein gré, sous une tente de chevaux de bois, place des Quatre Chemins et que trois individus, avaient abusé d'elle en la menaçant de la tuer si elle faisait la moindre résistance.

D'après les déclarations des coupables, arrêtés sur l'ordre de M. Glatigny, commissaire de police du 5e arrondissement, la fille Cuffez n'aurait pas même essayé de résister, mais tous trois nient énergiquement l'avoir violée.

Oscar Plichon, 16 ans, faiseur de corbeilles, Léonard Ponseele, 17 ans et Charlemagne Derieu, 28 ans, fileur de coton, ce sont les trois inculpés, comparaissaient hier devant le tribunal.

Une gamine, qui dit avoir assisté à une partie de la scène, est appelée comme témoin et prétend avoir vu Catherine Cuffez, résister contre l'un des prévenus, Plichon, surnommé *la Jambe de bois*.

Tous les trois d'ailleurs sont très mal notés.

Le tribunal les condamne : Plichon et Ponseele, chacun à six mois de prison, Derieu à un an et un *jour de la même peine, tous trois solidairement* à 16 francs d'amende.

Un précoce joueur de couteau. — Le 20 février dernier, deux gamins de treize ans, Henri Descamps et Demaeght, en sortant de la teinturerie Paul Lecourt, à la Planche à Quesnoy, où ils travaillent, se prirent de querelle pour un motif des plus futiles. Dans la lutte, le jeune Descamps, tira un couteau de sa poche et en porta neuf coups à son adversaire.

Les blessures, heureusement, n'avaient aucune *importance et Demaeght fut rétabli au bout de deux* jours.

Descamps comparaissait, hier, en correctionnelle.

Comme le jeune prévenu est bien noté, le tribunal, considérant qu'il est mineur de seize ans et qu'il a agi sans discernement, l'acquitte et ordonne qu'il soit remis à ses parents.

ROUBAIX

Vol. — Le nommé Gerard Desannoy, est un mauvais sujet de la pire espèce. Il a déjà subi en Belgique une cinquantaine de condamnations. A Roubaix, où il habite depuis quelque temps, il a volé une couverture et des draps de lit d'une valeur d'environ soixante francs, au préjudice d'un sieur Vandérlicht.

Il a été condamné hier, pour ce délit à trois mois et un jour de prison.

ARMENTIÈRES

Vol. — Le nommé J.-B. Vandejiuste, a volé des ustensiles de cuisine à un sieur Halluin, puis a pris la fuite sans qu'il ait été possible jusqu'à présent de le rattraper.

Vandejiuste, qui a déjà à son actif neuf condamnations est de nouveau condamné à quatre mois d'emprisonnement.

***

Autres condamnations. — Emile Kerckove, 2 mois de prison et 500 francs d'amende pour fraude. — Emile Lemay, 15 jours de prison pour rébellion et outrages. — Emile Guilbert, 15 jours de prison et 16 francs d'amende pour outrage à la *pudeur et ivresse*. — Alexis Vanasche, 1 an; Frédéric Manlet, 8 mois ; Joseph Boone, 1 mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Joseph Vanthourmont, en correction jusqu'à vingt ans, pour vol. — Henri Schaessens, 2 mois et 5 francs, pour outrage, tentative d'évasion et ivresse. — Marie Bourkyt, 25 fr. pour infraction à la loi sur la police des cabarets à Tourcoing.

Me COURANT.

Cour d'assises du Nord

Audience du 10 mars

L'AFFAIRE D'AVORTEMENT DE DENAIN

Quatre femmes sont inculpées dans une affaire d'avortement, d'infanticide et de suppression d'enfant qui a fait grand bruit à Denain ; ce sont les nommées Rosa Barbotin, femme Pora, âgée de 22 ans, née et demeurant à Hordain; Zoé Bertinchamp, femme Félix, sage-femme, née et demeurant à Lourches, *Marie Corbehem, femme Trannoy*, 43 ans, née à Oisy-le-Verger, cabaretière à Denain, et Catherine Stievenard, dite Marie, femme Blas, 31 ans, née à Lourches, ménagère à Douchy.

Rosa Barbotin femme Pora est condamnée à 2 ans de prison ; Zoé Bertinchamp, femme Félix est condamnée à 5 ans de réclusion avec dispense de l'interdiction de séjour; Marie Corbehem femme Trannoy est condamnée à 5 ans de prison; Marie Stievenard, femme Blas est acquittée.

Défenseurs : Mes d'Hooghe, Hattu, Devise et Kiéner.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

Voici les noms de MM. les jurés appelés à siéger pendant la session du 1er trimestre 1893, qui s'ouvrira à Saint-Omer, le lundi 20 mars courant, sous la présidence de M. Bosquet, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Jurés titulaires

MM.

Martin Pégart, brasseur, Nœux — Paul Mineur, propriétaire, Fontaine-l'Etalon — Rabeilh de Veyrac, propriétaire, Houdecourt — Augustin Leclercq propriétaire, Vimy — Paul Batonnier, propriétaire à Calais — Augustin Devaux, propriétaire, Croix — Jules Cordier, cultivateur, Roquetoire — Jean-Baptiste Gruppe, cultivateur, Lacouture — Jules Lecomte, cultivateur, Vieille-Chapelle — Ernest Lottillier, cultivateur, Audrehem — Léopold Castelain, négociant, Saint-Pol — César Lelièvre, rentier, Boulogne-sur-Mer — Jean Thierry, fabricant de chaussures, Boulogne-sur-Mer.

Adolphe Guyot, marchand de bois, Desvres — Joseph Lagache, rentier Boulogne-sur-Mer — Félix Marsan, bijoutier, Boulogne-sur-Mer — Charles Beaumont, maître peintre Boulogne-sur-Mer — Octave Monvoisin, brasseur, Douvrin — Louis Tourtois, marchand d'engrais Marnes — Emile Trollé, *cultivateur Lépine — Louis Virel, propriétaire* Avion — Prudent Fasillier, cultivateur Régnauville — Constant Cabuil, propriétaire Arras — Benoît Marcq, notaire Lillers — Henri Wartel, cultivateur Nœux — Henri Bruyère, propriétaire Calais — Emile Evrard, rentier Condette — Cyrille Vaillant, industriel Vitry — Albert Degand, cultivateur Ames — Léon Desailly, ingénieur Liévin — Richard Thoumin, représentant de commerce, Boulogne-sur-Mer.

Paul Blanquet, brasseur, St-Omer — Eugène Sollier, *fabricant de ciments, Neufchâtel* — Georges Spéry, cultivateur, Ablainzevelle — Louis Bouvart, cultivateur, Tilques — Louis Maniez, cultivateur, Conchil-le-Temple.

Jurés supplémentaires

MM.

Edouard Denis, négociant, St-Omer — Alfred Lassalle, négociant, St-Omer — Constant Gourdain capitaine en retraite, St-Omer — Charles Vandenbossche, marbrier, St-Omer.

Nouvelles à la Main

Petit dictionnaire fin-de-siècle :

Généalogiste. — Chercheur qui découvrirait des ancêtres à Adam.

Jalousie. — Le ver solitaire du cœur.

Nacelle. — Bateau qui ne vogue que sur l'encrier des poètes.

Salon de peinture. — Variole artistique, dont les croûtes repoussent tous les ans au mois de mai.

BRULE-MAISON.

LA VOGUE SANS PRÉCÉDENT de *l'excellent* VIN de

BANYULS-TRILLES

nous impose le devoir de mettre MM. les consommateurs en garde contre les contrefaçons qui existent en si grand nombre, et de leur recommander d'exiger l'étiquette sur la bouteille.

DANS TOUS LES CAFÉS

TRILLES frères.

Etat civil de Roubaix

Du 10 mars

Naissances. — Gaston Lesage rue de Wasquehal, 506 — Charles Bonnave, rue Archimède, cour Lasfeld, 14 — Jules Gremmens, Hôtel-Dieu — Léon Machut, Alma — Louis Van Leere, Lannoy, cour Boyaval, 18 — Adèle Lisgre, Dampierre, 11.

Décès. — Eugène Tytgat, 11 ans 11 mois 16 j., lisseur, Hôtel-Dieu — Clémentine Rosée, 73 ans, rentière, Descartes, 14 — Joseph Gilbert, 79 ans 11 mois, pensionnaire de l'Hospice civil — Louis Vanbreussel, 6 ans 2 mois 2 j. — Fosse-aux-Chênes cour de l'Aigle d'Or, 33 Prosper Leclercq, 3 ans, Meyerbeer, cour Zwietel — François Lerouge, 12 j., Grande-Rue, cour Lefebvre, 5 — Sophie Roger, 62 ans 11 jours, Epeule, 68 — Louise Spinner, 49 ans 3 mois, Curoir, 79 — Marguerite Lepoutre, 1 mois 14 jours, Lannoy — Léandre Lammartin, 54 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu — Jean Rogier, 81 ans, journalier, Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Tourcoing

Du 10 mars

Naissances. — Madeleine Parcq, rue du Moulin — Remy Kesteloot, rue Wailly — Edmond Delporte, rue J. Jabot — Elisa Maerten, rue de Gand — Victoria Noel, rue Croix Rouge — Georges Desmettre, rue Malcense — Fernand Demblon, rue du Château — Agnès Filipo, rue de Guisnes — Louis Dujardin, rue des Piats — Jeanne Baudewyn, rue de la Latte — Georges Mulie, rue Neuve-de-Roubaix.

Décès. — Marie Dujardin, 82 ans, sans profession, rue Vandervenne — Henri Carrou, 6 ans, rue des Piats — Marie Verrieck, 3 ans, aux Orions — Julie Lambrecht, 71 ans, sans profession, rue Haute-Voie — Jean-Baptiste Berra, 4 mois, rue de la Marlière — François Coppens, 1 mois, rue Croix-Rouge — Alphonse Lattre, 55 ans, apprêteur, canal de Roubaix — Adeline Quintart, 21 j., rue de Strasbourg.

Etat-civil d'Halluin

Du 23 février au 8 mars

Naissances. — Marie Demeulemeester, au Colbras — Zulma Phyfroot, Trois-Baffois — Fidéline Masselles, rue Philippe-de-Girard — Victor Fess, Sébastopol — Marie Luats, Colbras — Emilie Denut, rue Saint-Hilaire — Désiré Ovaere, Bois du Duc — Henri Verviecht, rue Turbigo — Clémence Vandenbulcke, Mont — Noël Lesage, Mont — Etienne Vanthomme, rue de Linselle — Arthémise Dewaelle, Gravier — Emile Saver, rue Saint-Sylvestre — Albertine Taylens, Colbras — Arthur Croes, Mont — Jeanne Lannoo, rue des Champs — Marie Leperck, chemin de Loisel — Germaine Desmet, rue du Boulevard — Louise Leduc, rue de la Gare — Célina Robbesyn, Mont — Madeleine Vanhaezebrouck, Noir-Pigeon.

Décès. — Julien Bucoulombier, 1 mois, rue St-Sylvestre — Albert Declercq, 3 mois, rue de Linselles — Ernest Opsomer, 25 ans, rue du Moulin — Marie Cuvelier, 4 ans, Pannerie — Vanweltensert, mort-né, Moulin Dupont — Albertine Dewilde, 3 ans, rue Frasez — Marie D[illegible], 7 mois, rue Saint-Pierre — Henri Degang, 51 ans, rue de Lille — Jean-Maret, 16 mois, rue de la Gare — Sylvie Leman, 2 ans, Mont.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mars.

L'ensemble du marché est mieux tenu ; outre l'approche du coupon d'avril, les tendances des places étrangères assurent son raffermissement.

Le 3 0/0 remonte à 97.07.

Le 4 1/2 à 106.

L'action de la Banque de France progresse à 3915 fr.

Le Crédit foncier oscille de 986 à 990. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil a autorisé pour 2,363,435 fr. de prêts fonciers et pour 2 015,000 en prêts fonciers [illegible] munaux.

La Banque de Paris est à 647.

La Société Générale conserve ses bonnes tendances à 475.

Le dividende de 12,50 diminué des 0,50 d'impôts représente encore un taux de capitalisation d'environ 5 1/2 0/0.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 775.

Le comptoir National d'Escompte se négocie de 497 à 500.

Le bilan au 31 janvier accuse une augmentation de 10 millions aux comptes courants créditeurs.

Les Fonds Autrichiens sont toujours très fermes La récente émission de l'emprunt or 4 0/0 a élargi le marché de ce fonds d'Etat qui, par ce temps d'abondance d'argent, offre un placement avantageux surtout à la veille d'un coupon de 2 0/0 qui se détache le 1er avril prochain. On cote actuellement 99.25.

Les Chemins Economiques sont à 425.

Ch. HERBAY et Cie
10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

LILLE, 69 bis, rue Nationale | ROUBAIX, 6, rue de la Gare

ACHAT et VENTE à FORFAIT et ordres de bourse

TITRES CONTRE ESPÈCES

CHARBONNAGES

Coupons et Titres remboursables payables à présentation, Transferts, Conversions, Renouvellement de feuilles de coupons.

VÉRIFICATIONS DE TIRAGES

Souscriptions *sans frais* à toutes émissions avec facilités de paiement pour les souscriptions importantes.

BOURSE DE LILLE

Du 10 mars

EMPRUNTS (Villes et départements)

Lille 1863 (obl. 500), 513. — Lille 1887 (obl. 400), 404. — Roubaix 1893 (obl. 500), 492,50 hier.

ACTIONS

Aniche le 1/12, n. 11300 — Anzin le 1/100 de denier, 4580. — Bruay (500 f.) [illegible]. — Bully-Grenay, le 1/6 sixième, [illegible]. — Courrières (1000 f. p.), 28945. — Meurchin (à 500 f. p.), 4687,50.

COUPONS ÉCHUS

31 mars. — Aniche, 58,35.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2 s. 1.	102 60	Brux. lib. 1886	108 60
— sér. II.	102 60	Non libéré 1886	[illegible]
— sér. III.	102 60	Ostende p. [illegible]	[illegible]
— 3.	101 50	[illegible]	[illegible]
— 2 1/2	93 75	[illegible]	[illegible]
Annuités 4 1/2	[illegible]	Tournai	[illegible]
— 3 1/2	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— 3	[illegible]	Gand	[illegible]
Cr. com. 4 1/2	119	[illegible]	[illegible]
— 4	119	[illegible]	[illegible]
— 3	[illegible]	Liège	[illegible]
— 3 p 1881	119	[illegible]	[illegible]
— 3 p 1883	107	[illegible]	[illegible]
Anvers 1887 lib.	107 25	[illegible]	[illegible]
Anv libéré 1887	[illegible]	[illegible]	[illegible]

UN DÉSINFECTANT

dont on ne peut mettre en doute l'efficacité, puisqu'il a été officiellement admis dans les Hôpitaux de Paris et dans ceux de la Marine militaire c'est le Coaltar saponiné Le Beuf. Ses qualités assainissantes la rendent indispensable pour l'hygiène de la Toilette.

LE FLACON 2 f. [illegible]

PILULES STANDAERT le meilleur DÉPURATIF du SANG. Le Dépuratif le moins coûteux. PRIX : 1 fr. 50 LA BOITE [illegible]

Les PILULES STANDAERT [illegible] purifient le sang des IMPURETÉS DU SANG.

Les PILULES STANDAERT sont le remède infaillible [illegible] MAUVAISES DIGESTIONS [illegible] MAUX DE TÊTE, etc.

Fie A. ROUSSEAU, [illegible] — Ph. BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

Tourcoing : Dépôt chez M. BRUNEAU, pharmacien.

ASTHME [illegible]

SANTÉ A TOUS, ADULTES ET ENFANTS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé : LA

REVALESCIÈRE DU BARRY, de Londres

Elle guérit les dyspepsies, indigestions, gastrites, gastralgies, constipations, toux, asthme, [illegible] fièvres, grippe, [illegible] langueurs, congestion, névralgie, laryngite, éruptions, insomnies, [illegible] anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, toux [illegible] « Dieu soit béni ! la Revalescière [illegible] à mes 18 années de souffrance [illegible] nerfs, et de faiblesses [illegible] 36 ans d'un asthme [illegible] âgée de 73 ans, d'une horrible dyspepsie [illegible] anciennes, chez les religieuses Augustines [illegible] la duchesse de Castlestuart [illegible] marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, sénateur, M. le professeur Dédé, [illegible] méd. R. Wurzer, le docteur méd. L. Ravaud, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas. — Mme Isabelle de Thieffat écrit de [illegible] 7 décembre 1891 : « J'étais très [illegible] Revalescière m'a fait le plus grand bien », etc.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil. 2 fr. 50; 1/2 kil. 4 fr. 50; 1 kil. 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil. 40 fr. soit environ 35 c. le repas. [illegible] 100,000 cures annuelles. Aussi la REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. [illegible] plus agitées [illegible] Envoi *franco* contre mandat-poste. Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôts à Lille, pharmacie Centrale; Gobert et Cie, 26, rue Esquermoise; Bruneau, pharm., 71, rue Nationale; Bercée, 56, rue de Paris; Epicerie Parisienne, 2, rue Nationale.

LE VIN AROUD AU QUINA, au FER et à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. *Chez FERRÉ, phen, 102, r. Richelieu, PARIS, & Phies.*

GUERISON RADICALE des Maladies Secrètes, PEAU ET DES MALADIES DE LA [illegible] DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX Traitement rationnel par M. VANDENDRIESSCHE MÉDECIN-PHARMACIEN LILLE, 8, rue Puébla, LILLE Pommade Antiherpétique pour dartres, eczémas, démangeaisons 2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste Consultations GRATUITES tous les jours, de 9 à 5 h. et par correspondance

Anvers, 10 mars.

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité [illegible] balles de Plata [illegible]

Courant A. [illegible] juillet, 0,00 0/0

Peignées allemandes de la Plata

[illegible] 490 ; février 490 ; mars 460 [illegible] ; mai 480 ; juin 477 ; juillet 485 ; août 482 ; septembre 485 ; octobre 487 ; novembre 487 ; décembre 487.

Ventes 175,000 kilos.

Marché soutenu.

Bourse commerciale de Paris

DU 10 MARS 1893

Farines — 12 marques.

Courant	47 95	47 95	M.-J.	48 65
Avril	47 35	47 35	4 m.	[illegible]

Marque Corbeil [illegible]

Blés, Seigles, Huile de Colza, Sucres blancs, Alcools : [illegible]

Imp. du journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Le gérant : [illegible]